

Lescar, le 23 février 2008

Association « Pau à Vélo »
La Pépinière, 6 av Robert Schuman
64 000 PAU
A l'attention de M. Bruno CALINE

OBJET : Position sur la Charte vélo.

Monsieur le Président,

Vous nous avez interpellé sur la position de notre équipe au regard de la problématique « vélo », en nous soumettant la Charte établie par votre association. C'est en gestionnaires expérimentés de ces questions, que nous vous apportons les éclaircissements non exhaustifs suivants.

En effet, avec un regard réaliste et pragmatique, loin des considérations purement électoralistes, nous avons examiné vos 12 propositions vélo qui représentent pour nous un volet de notre dossier « **Voies Douces** » et qui intègre les **besoins non seulement des cyclistes (déplacement et loisir), mais également des piétons et personnes à mobilité réduite.**

En matière de dialogue, les représentants de votre association ont déjà été consultés et reçus au sein de notre commune et leurs suggestions entendues. La dernière en date, liée à l'enquête publique du P.L.U va donner lieu à la mise en forme d'un document graphique de synthèse, véritable schéma directeur, reprenant les propositions d'itinéraires de « Pau à Vélo », enrichi de celles des usagers et des potentiels identifiés par le groupe de Pilotage du P.L.U. **Ce type de consultation pourra être plus systématique en instaurant une collaboration directe entre un référent désigné par vos soins et l'adjoint en charge de ces questions.**

L'amélioration des déplacements est un souci constant de ces dernières années. Il a donné lieu à de nombreux aménagements nouveaux, respectueux de la sécurité des cyclistes, comme des piétons. Notre programme décrit concrètement nos engagements dans ce domaine. **Ce projet ne se borne pas à augmenter simplement le linéaire de pistes ou de bandes cyclables ; il s'attache aussi à « traiter » les intersections, véritable point sensible pour les usagers à vélo.** Nous avons également choisi **d'aménager le bord du Gave** sur la commune pour la pratique du vélo, du cheval et de la marche.

La liaison cyclable vers le centre commercial de la zone d'activité « Lescar Soleil » est prévue, avec le passage sous la voie ferrée.

L'aménagement à venir de la Cité ancienne fera une large part au cheminement piéton et cycliste.

Enfin, pour que l'usage du vélo soit plus pratique, **nous multiplierons les systèmes de parking à vélo aux abords des lieux publics.**

L'évolution des mentalités est en marche, même s'il existe parfois un décalage entre le discours convenu sur le bien-fondé des aménagements cyclables et l'empressement des riverains à voir s'installer ces dispositifs quand ils contrarient leur confort d'automobilistes.

Croyez bien, Monsieur le Président, que cette révolution est déjà faite dans l'esprit de nos colistiers et qu'ils auront à cœur de transformer les difficultés intrinsèques de notre commune sur ce terrain : un dénivelé important entre ville haute et ville basse et une configuration historique qui ne permet pas partout d'implanter les aménagements souhaitables.

*Notre identité
fait notre force!*

Très cordialement

René CLAVERIE
Liste « Lescar à Venir »



LESCAR, le 18 FEVRIER 2008

**Association PAU à VELO
Centre Social de la Pépinière
6 avenue Robert Schumann**

64000 PAU

f **MTB/N° 162**
**Direction des Services Techniques
Travaux Neufs et Marchés
Tél. 05.59.81.31.89
Email : m.theon@mairie-lescar.fr**

Objet : 12 propositions pour l'agglo.

Copies : Mme MOUGENOT
M. GIBEAUX

GD

P.J. : Plan

Madame, Monsieur,

J'ai bien reçu la charte vélo en 12 propositions pour l'agglo par l'intermédiaire de Mme MOUGENOT conseillère municipale mais aussi utilisatrice de ce mode de déplacement sur la ville et adhérente à votre association.

L'ensemble de ces propositions semble déjà avoir été mis en place sur LESCAR. En effet, vous trouverez ci-joint le schéma des voies cyclables que nous préconisons dans notre ville. Sa mise en place sera suivie par un adjoint en collaboration avec un technicien du service technique et une présentation des aménagements envisagés pourra vous être faite comme nous l'avons déjà pratiquée lors du projet de la rue Lacaussade.

Comme vous le voyez sur le schéma, nous avons essayé de privilégier les accès aux établissements scolaires et nous souhaitons développer les aménagements nécessaires pour y stationner les vélos (mairie, bas des remparts, poste, CAR après avoir équipé en 2007 le lac des Carolins, la bibliothèque, l'école de musique, la rue de la cité, l'école des Près). Les aménagements en cours et créés en 2007 protègent les bandes cyclables sur les carrefours en créant un itinéraire privilégié (avenue de Plaisance, place de la Hourquie). La réduction de la vitesse des accès au centre ville sont en place toutefois il semble difficile de l'étendre pour nous à toute la ville. Les quartiers résidentiels sont nombreux sur LESCAR et assez découpés pour éviter des pointes de vitesse. Ces aménagements pourront donc être faits à la demande.

Notre réflexion s'est actuellement portée sur la liaison de la ville avec les centres commerciaux au sud puisque nous avons acquis une parcelle en limite de voie ferrée qui permettra par un passage souterrain de relier le chemin de Bernat à la rue Papin.

La commune est également prête à participer à la réflexion sur la réalisation de la voie verte du Gave, des relevés ont déjà été effectués par la commission extra municipale des Sages.

Les contre sens ont été testés sur deux rues à LESCAR (rue Lacaussade et avenue du Général de Gaulle) mais les avis des utilisateurs sont assez mitigés.

Quant à autoriser la circulation piétons vélos, le futur aménagement de l'avenue Marguerite de Navarre sera une zone test mais de nombreux chemins sont actuellement utilisés de cette façon (chemin de Marlats, chemin Ferré, chemin de Larrec, promenade le long de l'Ousse à partir du lac des Carolins..).

Actuellement, les aménagements cyclables sont intégrés dans les aménagements routiers sans pour autant avoir été chiffrés séparément mais la réflexion est systématiquement engagée avec même parfois des refus des riverains lors des présentations des projets (rue du Bialé par exemple).

Toutefois, malgré nos efforts et notre attention constante, il nous est impossible d'éviter que certains se dispensent de respecter les règles établies.

Je pense par cette lettre vous avoir fait sentir la volonté d'engagement de la commune de LESCAR à intégrer les modes de déplacement doux dans son réseau routier.

Vous souhaitant bonne réception de la présente,

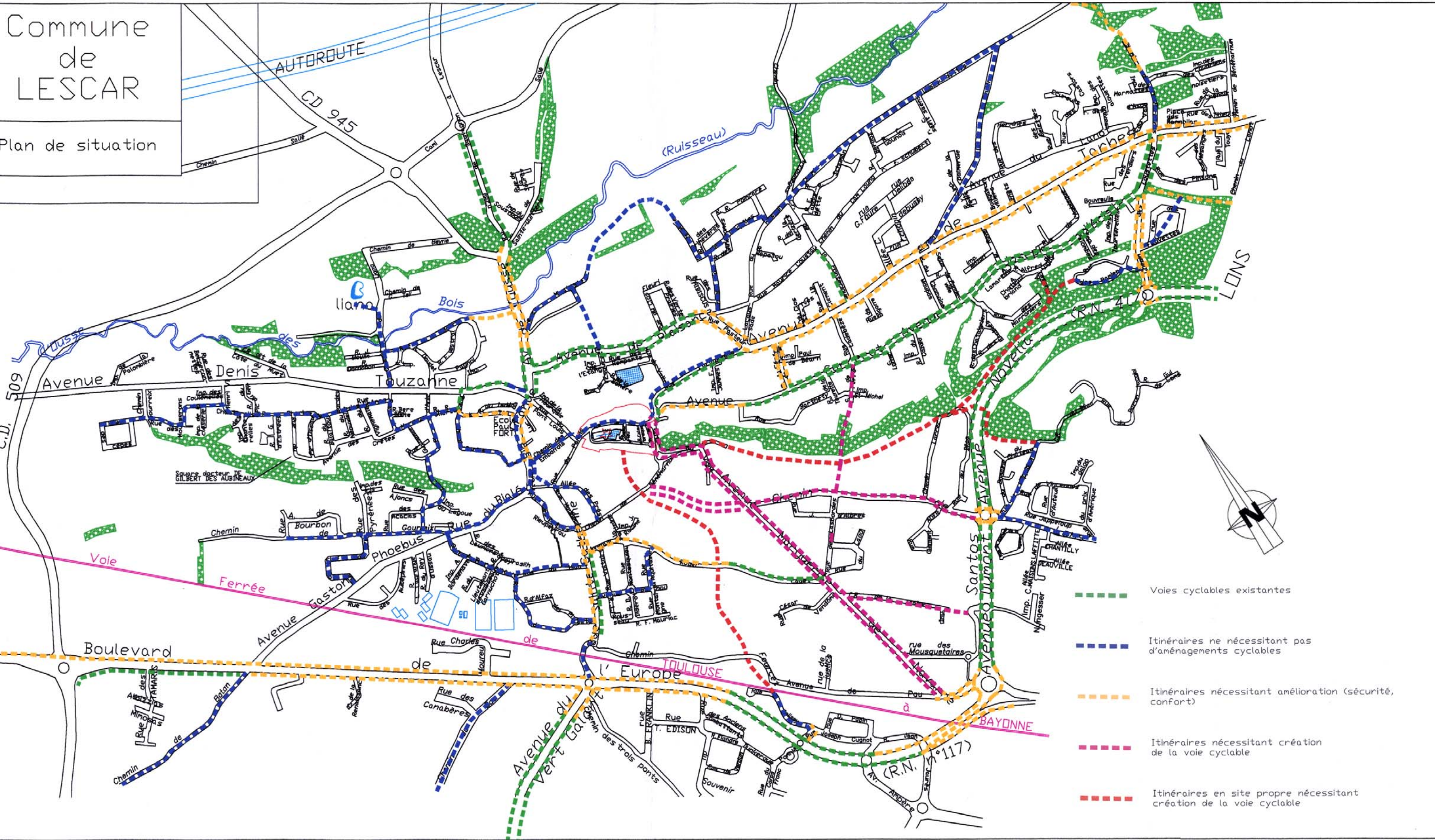
Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de mes sentiments distingués.

Le Maire



Commune de L'ESCAR

Plan de situation



- Voies cyclables existantes
- Itinéraires ne nécessitant pas d'aménagements cyclables
- Itinéraires nécessitant amélioration (sécurité, confort)
- Itinéraires nécessitant création de la voie cyclable
- Itinéraires en site propre nécessitant création de la voie cyclable